



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

Réseau Eau
6, rue Dupanloup
45 000 ORLEANS
02 38 62 55 90
eau@fne.asso.fr

**Contribution du réseau eau de France Nature
Environnement au « Grenelle de l'Environnement »**
Groupe 2 : « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles »
Atelier « Eau »

Contexte. La politique française de l'eau est aujourd'hui d'essence européenne, à travers un grand nombre de directives européennes adoptées au début des années 70 et recadrées en 2000 sur des obligations de résultat fort ambitieux à atteindre en 2015. La politique française de l'eau peine à concrétiser les engagements européens, comme le démontre actuellement la gestion du dossier contentieux sur les eaux nitrées des rivières bretonnes, non réglé après 15 ans d'instruction, laissant présager de douloureuses sanctions financières européennes à venir. Elle est donc loin de constituer un modèle exportable au niveau mondial, puisqu'elle se situe tout juste dans la petite moyenne européenne.

La politique française de l'eau est jusqu'à présent purement et simplement inféodée à la politique agricole française, et dans les faits conduite depuis trente ans par le ministre chargé de l'agriculture. Elle s'est traduite par une inefficacité substantielle sinon un échec patent dans l'action de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates, pesticides, phosphore...) ainsi que l'ont relevé différentes évaluations (Cour des comptes, Commissariat général au Plan...). La récente loi sur l'eau ne traduit, malgré les volontés affichées au départ, aucune rupture en terme d'orientation de cette politique, mais bien au contraire un prolongement des orientations jusqu'alors mises en oeuvre.

Alors même que 50 % des masses d'eau françaises n'atteindront pas, avec les orientations et programmes actuels, le « bon état écologique des eaux » imposé par la directive cadre de décembre 2000, le « Grenelle de l'Environnement » doit être l'occasion de faire évoluer en profondeur la politique nationale de l'eau.

* *
*

Organisation. Le fait qu'il n'y ait pas dans le Grenelle un groupe eau spécifique est un handicap majeur pour traiter efficacement des améliorations à apporter à la politique de l'eau, exercice qui requiert une bonne connaissance des objectifs contraignants souscrits à l'échelle européenne, des structures, des programmes en cours, et de leurs limites.

La démarche initiée par Bernard Guirkingier, en faveur d'une rédaction commune à plusieurs membres du groupe 2 (FNE, APCA, MEDEF, Etat), était tout à fait intéressante, et dans la ligne des efforts habituellement développés dans les différentes instances de bassin pour tenter de rapprocher des points de vue différents. L'exercice est louable, mais difficile à conduire à terme, en particulier quand les points de vue de certains participants sont très opposés, ce qui conduit à rechercher le plus petit dénominateur commun, et à rendre une mesure EAU consensuelle... qui ne présente pas de rupture réelle dans l'orientation de la politique de l'eau...

En conséquence, membre temporaire du groupe 2, après plusieurs échanges avec Bernard Guirkingier, Bernard Rousseau l'a informé le 14 septembre qu'il ne pouvait accepter le texte en l'état, et que FNE produirait dans les meilleurs délais sa propre contribution, qui vient enrichir le cahier de propositions de FNE : c'est le présent document.

* *
*



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

Réseau Eau
6, rue Dupanloup
45 000 ORLEANS
02 38 62 55 90
eau@fne.asso.fr

**Contribution du réseau eau de France Nature
Environnement au « Grenelle de l'Environnement »**
Groupe 2 : « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles »
Atelier « Eau »

Politique de l'eau. La politique française de l'eau est fortement influencée par l'Europe et ses directives, et notamment par la Directive Cadre sur l'eau (DCE) qui fixe des objectifs aux Etats membres : en 2015, les eaux superficielles devront retrouver un bon état écologique, et les eaux souterraines un bon état chimique et quantitatif, états appréciés à l'échelle de « masses d'eau (c'est-à-dire un ensemble de rivières ou des tronçons de rivières de même nature).

La politique de l'eau est mise en oeuvre par ces établissements publics de l'Etat que sont les Agences de l'Eau. Elles couvrent le territoire national et disposent de moyens financiers conséquents dont l'utilisation est fixée par les Comités de Bassin : lieu de rassemblement des acteurs de l'eau, où l'on débat, et où l'on choisit les actions à mettre en oeuvre, ainsi que les règles de financement.

Les Agences fonctionnent par programmes pluriannuels. Les 9èmes programmes en cours portent sur une durée de six années, de 2007 à 2012. Sur cette période, ces programmes vont injecter dans la politique de l'eau, sous forme d'aides aux collectivités, aux industriels, aux agriculteurs, environ 12 Md pour une politique globale de plus de 100 Md d'euros. Avec un tel niveau d'investissement public, les résultats doivent être visibles!

Sur cette période, ces moyens financiers ne vont permettre de financer qu'une partie des actions indispensables à la reconquête du bon état des eaux ; en conséquence, pour être utile, le Grenelle devrait préconiser des mesures permettant d'aller bien au delà de ce que permettent les 9èmes programmes : reste à fixer « l'au delà », dans une optique de moyen long terme qui demande du courage politique !

* *
*

Etat des lieux et causes structurelles. En 2004, cette DCE a conduit les Etats membres, à réaliser des études permettant d'identifier les causes de la dégradation des eaux. En France, sous la responsabilité des Comités de Bassin, les Agences de l'Eau ont produit pour le territoire métropolitain, six gros documents dans lesquels sont identifiées, quantifiées et classées les causes de la dégradation de l'eau : c'est « l'état des lieux » dans lequel sont répertoriées les masses d'eau qui n'atteindront pas un bon état en 2015.

Plusieurs catégories de masses d'eau sont définies : celles qui sont déjà en bon état et qui ne posent pas de problème, sauf si elles se dégradent ; celles qui ne sont pas en bon état, mais qui l'atteindront sous l'action des politiques actuelles définies dans les 9èmes programmes ; celles pour lesquelles on ne sait pas trancher, et qui nécessitent des études complémentaires ; et enfin celles dont on sait qu'elles n'atteindront pas le bon état en 2015, et qui vont nécessiter des actions et des financements supplémentaires ultérieurement.

Dans l'état des lieux, parmi toutes les causes identifiées de non atteinte du bon état, il en existe deux majeures : la modification morphologique des cours d'eau, et les pollutions diffuses agricoles.



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

Réseau Eau
6, rue Dupanloup
45 000 ORLEANS
02 38 62 55 90
eau@fne.asso.fr

**Contribution du réseau eau de France Nature
Environnement au « Grenelle de l'Environnement »**
Groupe 2 : « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles »
Atelier « Eau »

- **Les pollutions diffuses d'origine agricole.** Elles affectent une grande partie du territoire comme le montre la carte des zones vulnérables. Sont désignées zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole, les parties du territoire où les concentrations en nitrates sont supérieures à 50mg/l, ou supérieures à 40mg/l en augmentation rapide. La pollution par les nitrates est un indicateur de l'activité agricole, elle est dans la majeure partie des cas accompagnée par d'autres pollutions diffuses, telles le phosphore et les pesticides, et d'autres nuisances comme la transformation des bassins versants qui affecte directement l'état de biodiversité des sols. Dans les 9èmes programmes, les mesures envisagées ne sont pas dissuasives, elles se contentent de coller au système agricole actuel, la meilleure illustration en étant le contentieux avec la Commission européenne sur les captages en Bretagne qui perdure.
- **La modification morphologique des cours d'eau.** Elle résulte des différents aménagements que les cours d'eau ont subis au cours du temps : rectification, recalibrage, approfondissement, détournement, construction de barrages, construction de seuils...etc. Par exemple sur le bassin Seine Normandie, il existe 8000 seuils dont seulement 5% ont un usage avéré. Ces modifications ont des effets négatifs sur le transport solide des sédiments, sur l'état trophique des eaux et sur la reproduction et la vie des différentes espèces, elles sont un facteur de régression du bon état écologique. Dans les 9èmes programmes, des moyens sont affectés à la reconquête de la morphologie des cours d'eau, mais deux questions sont posées : sont-ils suffisants ? Et aussi comment susciter l'engagement de porteurs de projets ?

Cette sélection ne signifie pas que les autres causes sont mineures ou acceptables, mais dans une stratégie d'action rationnelle et efficace, il faudrait "muscler" notre politique là où aujourd'hui elle est particulièrement inefficace. Ainsi, il est bien évident que le respect de la directive sur les eaux résiduaires urbaines (DERU) est d'autant plus important que la France est sous la menace de la Cour européenne de justice. Mais il s'agit là de susciter l'équipement de collectivités locales en stations d'épuration, et les moyens des 9èmes programmes comme les outils de police mis à disposition de l'Etat devraient y satisfaire... pour peu qu'ils soient enfin mobilisés. Il ne s'agit plus là d'un enjeu majeur.

* *
*

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT se refuse à proposer une mesure "fleuve" traitant tous les aspects d'une politique de l'eau sans en modifier substantiellement le contenu, mais propose au contraire 3 mesures « phares » pour enfin s'atteler aux problèmes structurels qui pénalisent le plus nos engagements européens, et les objectifs d'atteinte du bon état très largement inaccessibles (50% des masses d'eau en bon état à l'échéance de 2015, selon les SDAGE en révision).

Le 21 septembre 2007
Bernard ROUSSEAU

Pour le Réseau eau de FNE
Pierre BOYER

Gilles HUET



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

Réseau Eau
6, rue Dupanloup
45 000 ORLEANS
02 38 62 55 90
eau@fne.asso.fr

Contribution du réseau eau de France Nature Environnement au « Grenelle de l'Environnement » Groupe 2 : « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles » Atelier « Eau »

Mesure 1 : Réduction des intrants

(réduire à la source les pollutions diffuses d'origine agricole).

La pollution est un gaspillage de ressources. Seule la revalorisation économique du prix des intrants est de nature à influencer efficacement cette culture agricole riche.

A titre principal

- Instituer une taxe ou une redevance agence de l'eau sur l'azote minéral et organique (en surtaxant les lisiers compte-tenu de leur risque accru de lessivage), ainsi que le phosphore minéral et organique, en surtaxant les usages en zone vulnérable et sensible dans un souci d'efficacité.
- Renforcer de manière réellement dissuasive les redevances phytosanitaires des Agences de l'Eau. Actuellement, celles-ci n'ont aucun caractère incitatif (2% du chiffre d'affaires national). Multiplier ces redevances par un facteur de 20 à échéance 5 ans inciterait les usagers à une utilisation plus respectueuse de l'environnement tout en permettant la mise en place de mesures alternatives, agronomiques par exemple.

A titre complémentaire

- Il faut remettre en cause le dogme de la poursuite de la productivité maximum, car il réduit à néant les ambitions de la DCE. Cette contradiction doit être au centre des négociations futures de la PAC 2008. L'équilibre entre pilier 1 et pilier 2 doit être reconsidéré à la lumière de la dégradation de l'environnement et de la qualité de l'eau.
- Traitement physique des bassins versants. La rivière est le reflet de son bassin versant, il convient donc de tenter de la protéger par rapport aux activités qui s'y déroulent. Plutôt que de mettre des terres en jachères, créer des bandes végétalisées ou boisées et **pérennes**, le long de tous les cours d'eau d'une largeur minimum de 10m. Prendre en compte dans cette opération les très petits cours d'eau, et aussi ceux qui ne sont pas pérennes, car ils sont une « porte d'entrée » vers le milieu aquatique, et aussi des lieux de reproduction de la faune. Une telle disposition conduirait à orienter vers la protection de l'eau environ 3% de la SAU, les agriculteurs pourraient être rémunérés pour ce service rendu.
- Interdire tout nouveau drainage, pour sauver les zones ou prairies humides subsistantes.
- Lutter contre l'érosion diffuse des sols (10% de la SAU sont concernés) en installant des CIPAN ou autres méthodes de protection, sur l'ensemble des sols agricoles des zones vulnérables ainsi que sur les parcelles "à risque"
- Réduire drastiquement les épandages de pesticides : diminution de 50 % du nombre de traitements/ha/an à l'horizon 2015.
- Dans les deux ans, retirer du marché les molécules les plus dangereuses, notamment les CMR et les POP.



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

Réseau Eau
6, rue Dupanloup
45 000 ORLEANS
02 38 62 55 90
eau@fne.asso.fr

**Contribution du réseau eau de France Nature
Environnement au « Grenelle de l'Environnement »**
Groupe 2 : « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles »
Atelier « Eau »

Mesure 2 : reconquête de la morphologie des cours d'eau.

Les cours d'eau français sont très aménagés. De nouvelles pressions d'aménagement se font jour. Les barrages stockent des sédiments, lourdement chargés en pollution (PCB, etc). Il convient d'encourager fortement les mesures de renaturation, et de dissuader économiquement les aménagements existants ou en projet, non rationnels sur le plan économique dès lors que l'on valorise économiquement le patrimoine écologique, comme l'impose la DCE.

A titre principal

- Renforcer de manière réellement dissuasive les redevances pour stockage d'eau en période d'étiage et pour obstacle sur les cours d'eau des Agences de l'Eau, afin d'en élargir les assiettes et d'en renforcer les taux. De nombreux seuils en rivières, **sans usage économique**, subsistent, et contribuent à segmenter artificiellement les milieux aquatiques. Il faut inciter fortement à la réduction du taux d'étagement des rivières.
- Décider la destruction des 30 barrages les plus pénalisants au niveau national en terme de biocénose aquatique. Supprimer les verrous à la migration comme le barrage de Poutès Monistrol sur l'Allier, de Vezins et La Roche-qui-Boit sur la Sélune, de Descartes sur la Creuse, de Salau sur le Cougnets, de Tuillières sur la Dordogne, etc... En compensation, optimiser le rendement des ouvrages existants, en modernisant les dispositifs de production électrique, et en imposant le fonctionnement au fil de l'eau des ouvrages en temps réel. Dans les chaînes de barrages classés en masse d'eau fortement modifiées, le dernier ouvrage devra restituer à la rivière un débit reproduisant le débit naturel.
- Assurer la protection intangible des milieux aquatiques écologiquement remarquables (zones ZICO et NATURA 2000). Prendre en compte les besoins écologiques des estuaires des fleuves. Préserver les roselières et les zones de reproduction. Remettre en cause les aménagements prévus dans le cadre de Donge Est dans l'estuaire de la Loire par exemple. Cesser de remettre en circulation les polluants accumulés dans les sédiments comme les PCB en les draguant.

A titre complémentaire

- Restauration du linéaire et des berges des cours d'eau aménagés, reméandrage, traiter 10% de la longueur totale à l'horizon 2015. Création de syndicats de rivières.
- Acquérir 50 000 ha de zones humides fonctionnelles ou dégradées pour les préserver et les restaurer. Mobiliser les opérateurs qui participent à la protection des espaces naturels.

Les financements de ces opérations doivent être apportés par les redevances prélevées par les Agences de l'Eau au titre de la modification du régime des rivières : à augmenter en fonction des besoins.



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

Réseau Eau
6, rue Dupanloup
45 000 ORLEANS
02 38 62 55 90
eau@fne.asso.fr

**Contribution du réseau eau de France Nature
Environnement au « Grenelle de l'Environnement »**
Groupe 2 : « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles »
Atelier « Eau »

Mesure 3 : Gestion de la rareté de l'eau.

La modification des équilibres climatiques doit inciter à renforcer sérieusement les politiques d'économie d'eau. 80% des consommations d'eau sont de nature agricole pendant l'été. Seule la revalorisation économique du prix des intrants est de nature à influencer efficacement cette culture agricole riche.

A titre principal

- Remettre en cause les cultures irriguées, en taxant vivement les usages agricoles de l'eau reflétant une consommation nette majeure de la ressource.

A titre complémentaire

- Adapter les cultures aux ressources disponibles en respectant les priorités d'usage et les besoins des milieux naturels.
- Arrêter la fuite vers l'explosion de la demande de construction de retenues de substitution, financées en grande partie sur fonds publics, et qui ne sont que la poursuite des dérives de la politique agricole actuelle qui a abouti à mettre en zones vulnérables pratiquement la moitié de la France. (Voir « Lettre eau » N° 40)